



Réserve faunique  
des Laurentides

183 P  NP  DM24

Régularisation des crues du bassin  
versant du lac Kénogami

Saguenay–Lac-Saint-Jean 6211-01-005

# MÉMOIRE

PRÉSENTÉ À

LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT SUR LE PROJET DE RÉGULARISATION  
DES CRUES DU BASSIN VERSANT DU LAC KÉNOGAMI

PAR

LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC  
RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES

2003-08-01

## **Présentation de l'organisme**

La mission de la Société des établissements de plein air du Québec consiste à administrer, exploiter et développer en concertation avec le milieu régional des établissements récréotouristiques, les parcs et les réserves fauniques du Québec avec un mandat d'efficacité et de conservation et dans une perspective de rentabilité et de développement durable.

Dans l'atteinte de ses objectifs, la Société se préoccupe du milieu naturel en agissant comme une intervenante respectueuse de son environnement. Elle a le devoir de préserver et de mettre en valeur les richesses fauniques pour en assurer la pérennité et maintenir leur caractère distinctif. C'est à cet égard et dans cette perspective que nous présentons le présent mémoire.

## **Intérêt porté au projet**

Les commentaires contenus dans le présent mémoire concernent exclusivement la composante "Pikauba" du projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami, qui consiste à aménager un réservoir sur la rivière Pikauba localisée sur le territoire de la réserve faunique des Laurentides.

Dans ce mémoire, nous traiterons d'éléments que nous jugeons préoccupants en terme d'opérateur (gestionnaire délégué du territoire). La nature de nos interrogations visent principalement le milieu biologique et humain, la résultante de l'analyse qui en a découlé, notamment en termes d'impacts sur le milieu et nos activités (et finalement la pertinence de la réalisation de la composante Pikauba à l'intérieur du projet global visant à régulariser les crues du bassin versant).

## **Faits saillants de l'étude d'impact**

Le secteur limitrophe et immédiat du futur réservoir projeté est caractérisé par la présence d'habitats diversifiés incluant, entre autres, d'importants milieux humides (500 ha) générant des apports fauniques considérables pour la Réserve.

Les inventaires réalisés dans le secteur (zone ennoyée et périphérique) confirment la présence d'une grande richesse faunique, soit des densités d'orignaux (4,5 orignaux / 10 km<sup>2</sup>) parmi les plus élevées au Québec. La présence de fortes concentrations d'ours noir, de loups, de lynx du Canada sans oublier le castor qui atteint des densités de 11 colonies / 10 km<sup>2</sup> à l'intérieur des limites du futur réservoir, soit une valeur parmi les plus élevées au Québec et même au Canada.

La présence d'importantes frayères à omble de fontaine (16 700 m<sup>2</sup>) localisées dans la zone ennoyée, soit du point kilométrique 30,2 (barrage) et le 54,7 (limite amont du futur réservoir Pikauba).

La découverte de deux sites archéologiques majeurs.

## **Préoccupations liées au projet**

La disparition de 500 ha de milieux humides dont 140 ha sont constitué de marais (habitat estival de l'orignal et annuel du castor). Rappelons que, dans les faits, la nature des rives du futur réservoir associées au patron de fluctuation des niveaux d'eau en vigueur (marnage annuel de près de 18 mètres) seront peu propices au développement de la végétation riveraine et de milieux humides "alternatifs" pour la faune en périphérie.

La mise en eau du réservoir entraînera inévitablement la perte d'habitats de qualité et la dispersion d'espèces fauniques d'intérêt dans le cadre de nos opérations [orignal, ours noir → chasse], [castor, loup, oiseaux aquatiques, etc. → aventure / nature)].

Nous anticipons une diminution notable du succès de récolte d'omble de fontaine dans le réservoir Pikauba, résultant de la baisse de la capacité de production du nouveau plan d'eau découlant de la perte d'importantes superficies de frayères (16 700 m<sup>2</sup>) et des caractéristiques propres au futur réservoir (présence d'espèces compétitrices mieux adaptées aux nouvelles conditions, vidange annuelle affectant la base de la chaîne alimentaire du plan d'eau, l'instabilité du milieu en raison du marnage, l'augmentation du taux de mortalité due à des phénomènes reliés à l'assèchement (et à la dévalaison dans la période de transition d'un plan d'eau de 1 689 ha à 254 ha).

L'avenir de sites archéologiques et patrimoniales de grand intérêt dans un contexte de produit écotouristique (aventure / nature / culture).

## **Commentaires et suggestions relatifs aux impacts de la composante "Pikauba" sur nos opérations**

Il est indéniable que les travaux en phase de construction ou d'exploitation découlant de la composante Pikauba, auront un impact non négligeable pour notre produit de chasse à l'orignal en plan américain et ce dans un secteur unique en terme de densité d'originaux, couvrant, rappelons-le, qu'une faible portion de l'ensemble du territoire de la réserve faunique des Laurentides. Actuellement, ce secteur constitue le seul "bastion" qui nous permet d'offrir une chasse en plan américain intéressante pour la clientèle.

Advenant la réalisation du projet, des mesures particulières devront être mises en œuvre conjointement entre l'initiateur, le promoteur et la Sépaq. Ces mesures d'atténuations devront inclure la période des travaux, la relocalisation d'infrastructures de chasse et divers aménagements compensatoires.

La transformation des conditions actuelles de pêche en rivière en conditions de pêche en lac de grande superficie (1 689 ha) associé aux baisses anticipées de rendement vont restreindre énormément l'utilisation de ce plan d'eau par nos pêcheurs. Selon le profil de notre clientèle, pour qu'un plan d'eau d'envergure présente de l'intérêt, il faut qu'il supporte un succès de pêche substantiel pour l'omble de fontaine (≥ 10 captures / jr-pêche) ou encore qu'on y retrouve une espèce sportive différente et recherchée comme le touladi par exemple. Comme ces deux conditions ne se retrouveront pas sur le futur réservoir Pikauba, on peut se questionner sur la pertinence d'immobiliser afin d'assurer la mise en valeur de ce plan d'eau.

Dans ce contexte et puisque les résultats d'analyse du secteur immédiat du réservoir ou périphérique (secteur du Gîte-du-Berger) n'ont pas permis d'identifier d'avenues intéressantes pour compenser la perte de production en omble de fontaine reliée à la réalisation de la composante Pikauba, nous demeurons persuadés que le seul site valable pour l'application de mesures compensatoires passe par la réfection du barrage du lac à Jack.

La réalisation de la composante Pikauba empêchera de façon définitive, la mise en valeur d'un site exceptionnel du point de vue écotouristique. Le caractère unique des méandres de la rivière Pikauba (beauté des lieux, navigabilité, présence de site archéologique), sa biodiversité (grande concentration d'espèces animales d'intérêt "castor, orignal, loup"), en faisant en sorte un site privilégié pour le développement d'un produit écotouristique de haute gamme.

### **Opinions sur l'ensemble du projet**

La composante du projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami visant la création d'un réservoir de rétention sur le cours de la rivière Pikauba entraînera un impact majeur sur la faune et nos activités. Mentionnons que l'ensemble de ces dernières représentent dans le secteur concerné un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 500 000 \$ pour Sépaq – Réserve faunique des Laurentides.

En raison de l'immense potentiel faunique et récréotouristique de ce secteur associé au fait que le futur réservoir Pikauba ne permette de contrôler que 20 % des eaux du bassin versant, il est raisonnable de se questionner sur la pertinence de cette partie du projet. Les travaux d'érection de quatre (4) digues et de rehaussement ou consolidation des neuf (9) autres digues du lac Kénogami, l'amélioration de la capacité d'évacuation des barrages rivière Chicoutimi et rivière aux Sables, la reconfiguration d'une section de la rivière aux Sables et la mise en place d'un nouveau système de suivi des eaux du bassin versant n'auraient-ils pu suffire pour atteindre l'objectif de sécurité public, compte tenu de la récurrence exceptionnelle des crues identiques à 1996?

Conformément à notre mission et à nos objectifs, la Société (Sépaq – Réserve faunique des Laurentides) est particulièrement préoccupée par l'impact de la réalisation de cet ouvrage. C'est dans ce contexte que nous avons rédigé le présent mémoire en considérant les effets sur l'utilisation des lieux par notre clientèle, la pérennité de la ressource faunique, ainsi que la perte d'un milieu écologique exceptionnel pour le bénéfice des générations futures.